

25/6/03

943170

A 1285

CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Société Anonyme au capital de 40 000 euros

Le Président-Directeur-Général

Siège social : Route de la Plaine
76700 ROSEVILLE

25 JUIN 2003
13, 14

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 MAI 2003

L'an deux mille trois, le lundi 5 mai à 15 heures, les Actionnaires de la société C.H.D.R., Société Anonyme au capital de 40 000 euros divisé en 2 000 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, suivant convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée le 22 avril 2003 à chaque Actionnaire.

Monsieur Claude BOUTE, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué à la présente Assemblée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 22 avril 2003.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par tous les Actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau :

Monsieur Alexandre MONGELLAZ préside l'Assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration,

Sont appelés comme Scrutateurs les deux Actionnaires représentant le plus grand nombre de voix, tant par eux-mêmes que comme mandataires, présents à l'Assemblée et acceptant ces fonctions :

- Monsieur Gérard PERRIN,
- Monsieur Philippe MARACHE.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 1 201 actions.

L'Assemblée réunissant ainsi plus de la moitié du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires et des Commissaires aux Comptes les documents suivants :

- un exemplaire des Statuts,
- un exemplaire de la convocation individuelle adressée aux Actionnaires et le double de celle adressée au Commissaire aux Comptes avec avis de réception par ce dernier,
- l'ordre du jour de la présente Assemblée,
- la feuille de présence,
- le bilan au 31 décembre 2002 et le compte de résultat,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- la liste des Actionnaires nominatifs,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait observer que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée. Les Actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et bilan arrêtés au 31 décembre 2002 - Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 ; approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de tous les Administrateurs,
- Pouvoirs.

Puis il donne lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare ensuite se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir aux Actionnaires toutes explications qu'ils pourraient souhaiter et répondre à leurs questions.

Aucune observation particulière n'étant faite, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les termes du rapport de gestion, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2002 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent, après abandon de créances, par un bénéfice de 41.902 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2002 qui, ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent, forme un nouveau report, à nouveau, de – 21.011 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Alexandre MONGELLAZ en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Gérard PERRIN en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Philippe MARACHE en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Pascal GIRARDET en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société Transports BUFFARD représentée par Monsieur Bénard en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la Maison JAMEIN représentée par Monsieur Jacques Roussel en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société DAHER représentée par Monsieur Michel Hauters en qualité d'Administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

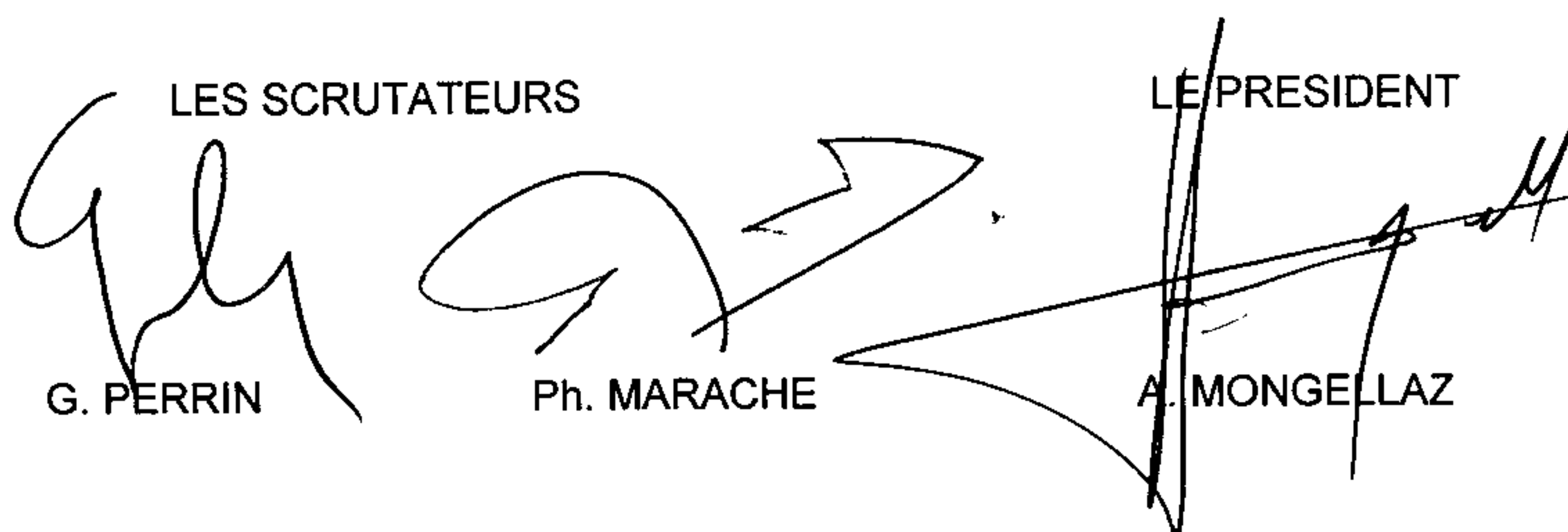
LES SCRUTATEURS

G. PERRIN

Ph. MARACHE

LE PRESIDENT

A. MONGELLAZ

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for G. Perrin, the middle one is for Ph. Marache, and the one on the right is for A. Mongellaz. The signatures are stylized and cursive. The names are printed in a simple, sans-serif font below each signature.